

3ARTS
Société par actions simplifiée
Capital Social : 52.000 euros
Siège Social : 128 rue de Clignancourt
75018 PARIS

419 842 976 RCS PARIS

**PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 26 FÉVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février, à 18 heures au siège social de la Société,

L'associé unique, la société DALEO, société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros, dont le siège social est à Saint-Ouen-sur-Seine (93400) 33 rue des Entrepôts, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 983 596 271,

Après avoir constaté la démission de ce jour de Monsieur Simon PERRET de ses fonctions de président de la Société consécutivement à l'acquisition par la société DALEO de l'intégralité des actions de la société 3ARTS,

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour :

- Nomination du Président,
- Nomination du Directeur Général
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIÈRE DÉCISION – NOMINATION DU PRÉSIDENT

L'Associée Unique, décide de nommer :

Monsieur Damien PERRET,
de nationalité française, né le 29 septembre 1999 à Paris
demeurant au 15 rue Alphonse Helbronner à Saint-Ouen-sur-Seine (93400)

en qualité de Président de la Société et ce pour une durée indéterminée.

Le Président ainsi nommé accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION – NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sur proposition du Président désigné aux termes de la précédente décision, l'Associée Unique décide de nommer :

Monsieur Léo GINES,
de nationalité française, né le 16 mai 1997 à Montmorency
demeurant au 1 rue Gabriel Fauveau à Groslay (95410),

en qualité de Directeur Général de la Société et ce pour une durée indéterminée.

LG

DP

Le Directeur général ainsi nommé accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

POUVOIRS

L'Associée Unique, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires aux présentes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.



L'Associé Unique

Bon pour acceptation des fonctions de président



Damien PERRET

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

*Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur général*



Léo GINES

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur général »